

LETTRE D'INFORMATION AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX DE TERMINALE

🌀 N°2 – Janvier 2023 🌀

Mesdames et Messieurs les professeurs principaux de terminale,

Nous vous adressons nos plus vifs remerciements quant à votre investissement auprès de vos élèves depuis le début de l'année scolaire. Vous avez participé en novembre dernier à différents modules académiques de formation qui avaient pour objectif de vous apporter les clés pour accompagner au mieux vos élèves à la réflexion sur leur projet d'études vers l'Enseignement Supérieur.

Vous allez dès à présent les seconder dans leur phase d'inscription sur la plateforme nationale Parcoursup, et les aider à formuler leurs vœux post-BAC.

À travers cette lettre, nous vous rappelons les étapes cruciales des démarches de vos élèves. Chaque point abordé sera étayé de recommandations et de conseils afin d'optimiser l'accompagnement des futurs néo-Bacheliers.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DANS LA PROCÉDURE PARCOURSUP



Ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux : 18 JANVIER

www.parcoursup.fr

Les inscriptions ont débuté le **18 JANVIER 2023** et les élèves ont jusqu'au **09 MARS 2023** :

- Pour s'inscrire sur la plateforme et se créer un dossier Candidat
- Pour formuler leurs vœux de formation à partir de leur dossier Candidat

Sur les **sites Parcoursup et Eduscol** sont disponibles des tutoriels vidéo, une foire aux questions et toute la documentation utiles (fiches Onisep Professeur/Elève, Guides et Vademecum...) à l'accompagnement des candidats.

<https://www.youtube.com/watch?v=ZfMnysxBm9U>

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions>

<https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur>

Un **site de SIMULATION Parcoursup** est à disposition également à l'adresse :
« <https://simulation.parcoursup.fr> »

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Janvier 2023 par la *Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO ; anciennement SAIO)

RAPPELS// Conseils et recommandations :

- Préparation en amont de l'étape d'inscription :
Aux premières étapes d'inscription sont demandées aux candidats les informations suivantes : *INE, date de naissance et commune de naissance*.
Ces 3 données doivent être identiques aux informations issues de la base SIECLE que le lycée a transmis à la plateforme Parcoursup afin de ne pas pénaliser l'inscription des jeunes. Une extraction de ces informations à transmettre en amont de leur inscription à chacun de vos élèves est recommandée.
- Vigilance : Assurez-vous que les jeunes en **cordées de la réussite** soient bien identifiés comme tel dans leur dossier Parcoursup car pour la seconde année cette information pourra être prise en compte dans la sélection des candidats par les formations d'accueil post-Bac.
- Encouragez vos élèves à s'abonner aux différents **réseaux sociaux** d'information afin de recevoir toutes les alertes et notifications utiles :



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo

- En tenant compte du profil de chacun, incitez et donnez confiance aux élèves intéressés pour **un choix de parcours ambitieux** : Les CPGE et les grandes écoles, Les BUT pour les élèves issus de baccalauréat technologique...
- Candidat en situation de handicap : sur chaque fiche de formation post-BAC affichée sur la plateforme sont précisées les coordonnées du référent handicap de l'établissement. Accompagnez le candidat dans sa démarche de contact auprès de l'établissement afin de connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles. Lors de son inscription sur la plateforme, l'élève pourra renseigner une fiche de liaison (facultative) qui sera connue par l'établissement une fois après avoir accepté une place dans sa formation.

INFO+ : Consultez le site national <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

Le **Mémo des futurs bacheliers 2023** contenant **la carte des formations post-BAC de Mayotte** sera distribué à chaque élève de terminale et disponible sur le site académique après la rentrée scolaire de Janvier 2023. Nous vous joignons également la partie nationale du guide ONISEP « Entrer dans le Sup- Rentrée 2023 »
En annexes.

FOCUS SUR :

○ **Les Vœux et sous-vœux**

Un candidat peut formuler **jusqu'à 10 vœux** pour des formations sélectives (BTS, CPGE, BUT, écoles, IEP/sciences Po, IFSI, EFTS, formations paramédicales, licences sélectives, écoles vétérinaires, etc.) ou non sélectives (licences, dont les licences "accès santé", et parcours spécifique accès santé - PASS), dans les établissements de votre choix, sans les classer.

Pour certaines formations, vous pouvez formuler des **sous-vœux** et ainsi candidater auprès de plusieurs établissements pour une même formation et cela sera considéré comme un seul vœu. Vous pouvez choisir

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Janvier 2023 par la *Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO ; anciennement SAIO)

un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer. Exemple : vous pouvez demander un BTS Management commercial opérationnel ou une CPGE (classe prépa) MPSI dans plusieurs établissements différents, cela sera considéré comme un seul vœu et les établissements correspondent à des sous-vœux.

Parmi les formations concernées par les sous-vœux, on distingue :

1/ Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu, dans la limite de 20 sous-vœux au total :

Les BTS et les BUT

Les DN MADE

Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)

Les classes prépas (CPGE)

Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social)

2/ Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés au niveau territorial.

Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management qui recrutent sur concours commun

Sciences Po / IEP Paris et le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)

Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France

Le concours commun des écoles nationales vétérinaires

A savoir : pour les IFSI, les instituts en orthoptie, audioprothèse et orthophonie, il y a une limite de 5 vœux par type de formation.

Dans le dossier candidat, un compteur indique clairement le nombre de vœux et de sous-vœux formulé.

○ Le secteur géographique

Le **secteur géographique** correspond à la zone de recrutement des établissements de l'enseignement supérieur pour **les licences, les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) et préparatoires au professorat des écoles (PPPE)**. Il s'agit généralement de **l'académie**. La notion de secteur s'applique quand la formation est très demandée et ne peut accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique est fixé par le recteur de région académique. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique des autres candidats.

Outre les candidats ayant leur domicile dans l'académie, **sont également considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée, les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence** (l'exception n'est pas applicable pour PASS et L.AS).

Pour rappel, il n'y a pas de secteur géographique pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, EFTS, écoles, IEP, licence sélective...).

Le secteur géographique de l'élève de terminale dépend de l'adresse du domicile de ses représentants légaux renseignée lors de l'inscription sur Parcoursup. Les adresses des deux représentants légaux le cas échéant sont prises en compte lorsque ces adresses ne sont pas situées dans le même secteur.

Si un déménagement hors Mayotte de l'élève se déroule en cours d'année, il doit le signaler via son dossier pour que la nouvelle adresse soit prise en compte. Pour la session 2023 de Parcoursup, le candidat peut faire ce signalement jusqu'au 15 mai 2023. Il lui faudra fournir une attestation.

○ L.AS/PASS

En annexe : « Je suis en terminale et je veux faire des études de santé »

Les candidats de Mayotte sont prioritaires dans la filière L.AS du CUFR de Dombéni, ce qui ne sera pas le cas s'ils décident de candidater sur une L.AS ou PASS d'académies différentes.

L.A.S. : Les licences « Accès Santé » (L.A.S) sont des années de Licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (droit, biologie, maths, histoire, science politique...), des enseignements liés à l'option "santé" qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'étude en santé, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et un module de préparation aux épreuves orales.

- Si est validée une 1ère année de L.A.S :
 - L'étudiant peut candidater dans la ou les études de santé qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie).
 - S'il n'est pas admis pour ces études de santé, il peut poursuivre en 2ème année de L.A.S, et si souhaité, candidater de nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L.A.S 2 ou L.A.S 3 par exemple).
- Si n'est pas validée une 1ère année de L.A.S :
 - L'étudiant ne peut pas candidater aux études de santé.
 - Il peut redoubler la 1ère année de licence sans « accès santé » (L1).
 - Il peut se réorienter via Parcoursup sauf en « accès santé » (L.A.S et PASS).

À noter : Toutes les L.A.S ne permettent pas de candidater aux cinq filières de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, kinésithérapie).

PASS : Le Parcours d'accès spécifique santé (PASS) est une formation d'une année post-baccalauréat. Cette formation est adaptée à tous les étudiants disposant principalement d'appétences pour les disciplines scientifiques et qui disposent de compétences solides dans ces domaines mais qui sont également capables d'apprécier et d'exceller dans des disciplines relevant d'autres domaines comme la littérature ou les sciences sociales.

- Si est validée une 1ère année en PASS :
 - L'étudiant peut candidater aux études de santé qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie).
 - S'il n'est pas admis, il peut accéder directement en 2ème année de la L.A.S qui correspond à l'option de sa Licence PASS et candidater de nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L.A.S 2 ou L.A.S 3 par exemple).
- Si n'est pas validée une 1ère année en PASS :
 - L'étudiant ne peut pas candidater aux études de santé, ni redoubler cette année.
 - Il peut se réorienter via Parcoursup sauf en accès santé (L.A.S et PASS).

Aide et Assistance :

Pour vous, les parents et vos élèves :

❖ Le/La Psychologue EN de votre lycée et/ou le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Pour un appui à l'accompagnement au projet d'études supérieures et aux démarches inhérentes (mobilité, etc.)

Le CIO est situé à la Cité des Métiers (en face du lycée Bamana) – rue des Manguiers à Mamoudzou (cio@ac-mayotte.fr; 0639 94 03 78) ; Ouvert aussi durant les vacances scolaires.

❖ La messagerie CONTACT de la plateforme

Pour toutes difficultés techniques rencontrées sur la plateforme ou pour tout questionnement en lien, il est possible de contacter les assistants techniques de la plateforme en écrivant un message.

Comment pour vos élèves ?

- Votre élève n'est pas encore inscrit : il doit écrire un message depuis la page d'accueil nationale.
- Votre élève est inscrit : il doit écrire un message depuis la rubrique CONTACT de son dossier Parcoursup

Conseils : C'est le mode de communication qui doit être privilégié par les élèves inscrits en tenant compte des règles suivantes : écrire un message CLAIR, SANS ATTENDRE et toujours depuis leur dossier Parcoursup.

Comment pour vous ?

Depuis votre compte sur l'interface de gestion, vous disposez également d'une rubrique CONTACT qui vous permet de contacter directement l'équipe de l'assistance technique de Mayotte. Si vous signalez dans un message une difficulté rencontrée par un ou plusieurs élèves, vous devez préciser leur **numéro de dossier** respectif dans votre message.

❖ **Le numéro vert Parcoursup - Mayotte : 0 800 721 800 (gratuit)**

Cette ligne ouverte toute l'année permet de contacter les chargés de mission académiques pour toutes questions sur la plateforme.

Conseils : Merci de préciser à vos élèves (une fois inscrits sur Parcoursup), de se munir de leur n° dossier avant d'appeler le numéro vert (idem si vous appelez avec vos élèves).

De 8h à 12h du lundi au vendredi (ouvert les jours/heures exceptionnels et durant les congés).

✚ **Pour vous uniquement**

❖ Le/La Référent.e Parcoursup de votre lycée

Les prochaines dates clés de la plateforme nationale PARCOURSUP :

✚ **Pour vos élèves :**

❖ **09 Mars** : date limite pour formuler des vœux

❖ **06 Avril** : date limite pour compléter leur dossier et confirmer leurs vœux

❖ **01 Juin** : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) qui se terminera **13 Juillet 2023**.

✚ **Pour vous :**

❖ **Début Février** : Saisie des éléments de la Fiche Avenir

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DANS LEURS DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES



Les aides financières nationales et le logement : DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

La constitution du DSE doit se faire du **15 MARS au 15 MAI 2023**.

Toutes les questions relatives au DSE sont à adresser au service des bourses du rectorat : bourses.etudiants@ac-mayotte.fr

L'élève doit indiquer dans son message son INE, sa date de naissance et ses coordonnées téléphoniques.

La préparation à la MOBILITE



Invitez vos élèves à consulter la 3^{ème} édition du Guide de la mobilité et l'adresse du site consacré à la Mobilité des futurs étudiants de Mayotte où sont indiquées entre autres les informations relatives aux aides :

- aides financières départementales de la DPSU : dossier à constituer du **15 MARS** au **01 OCTOBRE 2023**

- aides nationales de LADOM : dossier à constituer du **01 JANVIER** au **31 MAI 2023**

Une **check-list des démarches à effectuer** en amont est présentée dans le guide et aidera les jeunes à faire le point sur l'avancée de leurs démarches de préparation au départ, vous permettant ainsi de suivre ces dernières pour chacun d'entre eux.

Un dispositif d'aide des futurs étudiants ayant choisi une formation à distance

Le **campus connecté** :

Un campus connecté est un lieu labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui vous aide à suivre des **études ou des formations à distance**. Les étudiants sont encadrés et accompagnés par un tuteur. Ce dispositif offre une alternative intéressante pour les étudiants désireux de poursuivre des études à distance dont la formation n'est pas présente sur l'île ou saturée en présentiel et qui ne souhaitent pas quitter ou ne peuvent pas quitter le territoire. À tout moment, le retour en présentiel est possible pour l'année suivante. Ce dispositif est proposé tel quel afin de placer les étudiants dans des conditions favorables de réussite. Ainsi, le label Campus connecté participe à élargir les possibilités de poursuite d'études. Le diplôme remis à la fin du cursus sera reconnu et distribué par l'établissement où l'inscription administrative s'est effectuée.

À Mayotte, il se situe à **Hajangua**. Il offre aux étudiants des salles avec des postes informatiques permettant de travailler seul ou en groupe. L'étudiant aura le droit aux mêmes services qu'un étudiant du CUFR de Dombéni (BU, transport, événements, activités sportives et culturelles...).

Comment y accéder ?

Pour cela, l'étudiant concerné doit prendre **contact** avec le campus connecté **aussitôt qu'il répond positivement à une proposition d'admission sur une formation à distance sur Parcoursup**.

Contacts :

Page Facebook Hajangua Connecté - Adresse mail : saraita.mouhiddine@cadema.yt - Tél : 06.59.60.78.23

INFOS DU SUP !



- Des visioconférences et/ou des portes ouvertes virtuelles d'établissements du Supérieur hors Mayotte :

✚ JPO en distanciel à l'**IUT de la Réunion** le **18 février 2023**.

<https://iut.univ-reunion.fr/>

✚ JPO en distanciel ou hybride dans les écoles du **groupe INSA** du **21 janvier au 4 février 2023** selon localisation (INSA Rouen Normandie – INSA Lyon et INSA Hauts de France). Plus d'informations en ligne :

<https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/journees-portes-ouvertes-et-salons-en-2022-2023>

✚ JPO en distanciel de l'Institut AGRO de Dijon : **28 janvier 2023**.

<https://institut-agro-dijon.fr/formations/journee-portes-ouvertes>

[Inscription à la réunion - Zoom](#)

✚ Des webinaires, salons virtuels... sont proposés sur la plateforme numérique **MeetYourSchool** :

31 Janvier : salon « STAPS » ; **02 février** : salon « LEA/Littérature ».

<https://meetyourschool.com/fr/>

- Aide financière complémentaire pour les talents scientifiques :

Le **Fonds de dotation Anne et Frédéric Potter**. Il s'agit d'une fondation qui attribue des bourses à des bacheliers de haut niveau, issus de milieu modeste et de zones défavorisées, ceci afin de leur permettre d'intégrer les meilleures classes préparatoires scientifiques, puis les grandes écoles d'ingénieurs.

Cette bourse est attribuée sur critères sociaux et académiques et est complémentaire d'une bourse d'Etat. Les candidatures se font directement en ligne et ce jusqu'au 8 avril 2023 sur le site :

<https://www.fonds-potter.org/>

Pour toutes questions, contactez Marie El Guedj au 06.24.81.45.59 ou via l'adresse mail : contact@fonds-potter.org

Nous vous remercions de votre lecture et de votre collaboration. Le pôle Parcoursup vous assure de sa disponibilité tout le long de cette nouvelle campagne nationale.

Le Pôle PARCOURSUP

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Janvier 2023 par la *Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO ; anciennement SAIO)